

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'UTILISATION DE L'INTERNET

Abuser du système est strictement interdit. En cas d'abus, Visual Online se réserve le droit de résilier ou de modifier immédiatement l'accès au service Internet et de facturer les frais engendrés par l'abus du système par le client. Ci-après se trouve une liste d'actions définies comme abus du système. Cette liste n'est pas exhaustive. Pour toutes questions prière de contacter [support@vo.lu](mailto:support@vo.lu).

Les actions qui constituent un abus du système comprennent, mais ne se limitent pas à:

1. toute tentative de contourner les mesures d'authentification des usagers ou de sécurité de tout hôte (ordinateur qui exécute des applications), réseau ou abonnement de Visual Online ou d'Internet en général ("cracking");
2. toute tentative, quelle qu'en soit la nature, pour interférer avec ou de refuser le service à tout utilisateur ou hôte sur Internet;
3. la contrefaçon de courrier électronique ou de messages USENET, de quelque manière que ce soit;
4. l'envoi de quantités volumineuses de courriers électroniques non sollicités ("junk mail", "spamming"); ceci comprend l'inclusion ou la tentative d'inclusion d'adresses de courrier électronique à toute liste d'envoi pour courrier électronique sans l'accord préalable et explicite du destinataire;
5. transférer ou envoyer des "chaînes de lettres" (transferts multiples) de quelque nature que ce soit;
6. l'envoi de messages non appropriés aux groupes de nouvelles USENET, p.ex. l'envoi sans discrimination d'un nombre élevé de messages non sollicités ("spamming") à des groupes de nouvelles ou l'envoi de fichiers binaires encodés à des groupes de nouvelles USENET dont le nom n'indique pas clairement qu'ils existent à cette fin;
7. la tentation d'annuler, de remplacer ou d'interférer autrement avec du courrier électronique ou des messages USENET autres que ceux qui sont originaires du client même;
8. le harcèlement, qu'il résulte du langage, de la fréquence ou de la taille du message;
9. l'utilisation d'un accès ou d'une connexion réseau de Visual Online pour rassembler des réponses à des messages envoyés via un autre ISP qui ne respectent pas les présentes règles ou celles de l'autre ISP;
10. la revente des services de Visual Online à des tiers qui n'acceptent pas les présentes règles.

(Ce document se base sur les règles d'utilisation des P&T; Visual Online S.A. est une filiale de l'EPT.)